

Info n°3 (11/03/08)

Fièvre catarrhale

La fièvre catarrhale : une inquiétude quotidienne depuis bientôt six mois... et une véritable problématique aussi bien sur le plan sanitaire que sur les plans économiques et politiques. Cependant, la gestion de cette crise, fondée jusqu'à maintenant sur des mesures et contre-mesures mises en oeuvre dans la précipitation, reste fragile et manque encore de rigueur et de recul.

C'est dans ce contexte que, lors de l'assemblée générale du GDS 18, nous tâcherons de vous informer objectivement sur les points suivants :

La vaccination contre la FCO

• **La disponibilité des doses vaccinales en quantité et dans le temps :**

Deux vagues de vaccination sont à distinguer :

- une première vague de vaccins « d'urgence » : 200 000 **broutards** (dont environ 10 000 dans le Cher) seront vaccinés très prochainement, de façon à minimiser les entraves au commerce liées à l'interdiction italienne de faire entrer des animaux non vaccinés contre le sérotype 8.

- Une seconde vague de vaccins concernera ensuite tous **les autres animaux ruminants**.

En effet, à l'échelle nationale, 30 millions de doses pour les bovins seront livrées d'avril à août, et 10,6 millions de doses pour les petits ruminants seront livrées de mai à juin. Les doses

produites pour avril et mai serviront à vacciner les départements du Nord-Est qui sont prioritaires. C'est pourquoi, pour le Cher, nous pouvons espérer une disponibilité des vaccins pour le mois de juin. A partir de cette date, la répartition des doses dans les départements se fera au prorata du nombre d'animaux à vacciner.

• **La répartition des doses vaccinales dans le département et la stratégie de vaccination :**

Pour la deuxième vague de vaccination, aucun ordre de distribution des vaccins n'est imposé pour l'instant. Lorsque l'on réfléchit à comment organiser au mieux cette vaccination, des arguments médicaux, épidémiologiques et économiques s'affrontent :

- faudra-t-il faire passer les animaux des cheptels souches en priorité pour chercher à les protéger contre les signes cliniques ?

- faudra-t-il favoriser les secteurs les plus touchés, premiers à craindre la réapparition de la maladie clinique (si les animaux ne sont pas tous immunisés) ?

- ou faudra-t-il vacciner en premier les animaux destinés à l'export pour faciliter le commerce ?

• **Le schéma vaccinal :**

Pour les bovins : deux injections en primo vaccination espacées de trois semaines (vaccin INTERVET) ou de un mois (vaccin MERIAL), puis un rappel annuel.

Pour les petits ruminants : une seule injection en primo vaccination puis un rappel annuel.

Après la primo vaccination, les animaux pourront partir à l'export en respectant les délais qui figurent sur le schéma n° 1 ci-dessous.

En dehors de cette vaccination, les animaux dits immunisés, c'est-à-dire présentant un résultat d'analyse sérologique positif datant de plus de 60 jours peuvent être expédiés vers l'Italie.



• **Le coût de cette vaccination :**

Le vaccin sera gratuit et l'Europe accordera, pour l'acte vaccinal, 2 euros par bovin vaccinés (donc 1 euro par injection) et 0,75 euros par ovin vacciné, versés directement aux vétérinaires.

• **La vaccination contre le sérotype 8 est volontaire** et résulte du libre

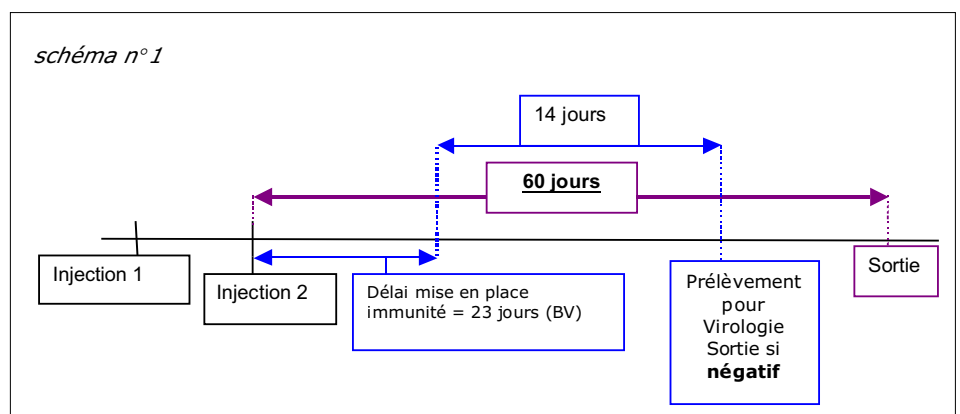
choix de l'éleveur. Cependant, nous vous recommandons vivement de la faire, afin d'atteindre les seuils qui pourraient permettre une immunisation suffisante de l'ensemble du cheptel français. Cette vaccination permettrait de protéger médicalement vos animaux contre les signes cliniques de la maladie, d'enrayer la transmission de la maladie, et de faciliter le commerce. De plus, si la couverture vaccinale n'est pas suffisante fin août, une vaccination obligatoire ne sera pas à exclure par la suite.

Ont participé à la rédaction de ces notes d'information

2701 route d'Orléans
18230 St Douillard
tél 02 48 23 45 80
fax 02 48 26 40 98

2701 route d'Orléans
18230 St Douillard
tél 02 48 23 04 00
fax 02 48 65 18 43



• **L'acte vaccinal :**

- Dans certains cas, la vaccination devra être réalisée par le vétérinaire (*cas des animaux destinés à l'export pour l'Italie, pour lesquels une certification de la vaccination est obligatoire*).

- Dans les autres cas, la vaccination s'inscrit dans le cadre des relations contractuelles habituelles entre l'éleveur et le vétérinaire avec lequel il travaille. Elle pourra, par exemple, se réaliser dans le cadre de l'application du décret sur la prescription hors examen clinique des animaux, en l'inscrivant dans le protocole de soins.

• **La procédure à suivre pour la vaccination des broutards destinés à l'export**

Pour la traçabilité des animaux vaccinés, le dispositif retenu s'appuie sur le passeport du bovin vacciné et sur le registre d'élevage. Au verso du passeport de l'animal devront figurer, à chaque injection, la date d'injection, le nom du vaccin, le tampon du vétérinaire avec son numéro d'ordre et la signature du vétérinaire. De plus, le vétérinaire devra reporté sur le registre d'élevage la liste des bovins vaccinés identifiés par leur numéro à 10 chiffres, avec la date de vaccination et le nom du vaccin.



L'impact de la FCO sur la fertilité

Beaucoup de craintes et de questionnements quant à l'impact de la FCO sur la reproduction ont poussé à la mise en oeuvre d'études nationales concernant l'effet de cette maladie sur la fertilité des mâles et des femelles. Le Cher a participé à l'étude «mâles»: 45 taureaux ont pu être prélevés fin janvier / début février dans le cadre de cette étude (31 par électroéjaculation et 14 en monte naturelle). Les résultats nationaux concernant la qualité biologique des semences récoltées ne sont pas encore disponibles, mais un premier bilan sérologie/virologie peut être diffusé (cf tableaux 1 et 2 ci-dessous).

Commentaires de ces tableaux : on remarque que le virus n'est présent dans la semence que lorsqu'il est également présent dans le sang. Il semblerait qu'un animal infecté depuis longtemps (dit immunisé) qui n'a plus de virus dans le sang, mais qui a des anticorps, n'a jamais de virus dans la semence. De plus, on remarque qu'il est plus fréquent de trouver des viropositifs sur sang et vironégatifs sur semence que des viropositifs sur sang et semence. Ces résultats semblent nous indiquer que le virus est présent dans la semence pendant beaucoup moins longtemps qu'il n'est présent dans le sang : il passerait dans le sperme au début de l'infection (pic de virémie) et il y resterait en moyenne 10 jours. Le problème majeur est que nous ne connaissons pas les conséquences de cette présence du virus dans le sperme : joue-t-elle un rôle dans la transmission de la maladie ou pas ? joue-t-elle un rôle sur le développement du fœtus ou pas ?

La désinsectisation à la mise à l'herbe : que peut-on en attendre ?

Au-delà d'un travail de confrontation des avantages et réserves (voire dangers) de la désinsectisation massive, des résultats concernant l'étude sur l'efficacité de la désinsectisation seront peut être à notre portée pour fin mars. Nous espérons pouvoir vous les communiquer lors de l'assemblée générale.

Les protocoles de recherche en cours et à venir

Les connaissances sur cette maladie restent à ce jour très limitées. Pour pouvoir préconiser des solutions techniques cohérentes, nous avons besoin d'études scientifiques conséquentes sur la FCO (exemple : identification et biologie du vecteur, épidémiologie de la maladie, développement de l'immunité...). L'AFSSA, la FNGDS, l'Institut de l'Élevage, le UNCEIA et le LNCR ainsi que le CIRAD mettent en oeuvre des programmes de recherche afin de produire ces connaissances nécessaires. Un dispositif scientifique coordonné pourrait ainsi répondre à cette nécessité face à cette maladie qui va durablement s'implanter sur le territoire européen.

Une table ronde débat

afin d'évaluer les différentes options possibles en matière de commercialisation en fonction de l'âge des animaux, de leur statut vis-à-vis de la FCO, de leur vaccination (cf page 2) ... Un dialogue constructif est nécessaire afin de bien cerner les attentes et les contraintes sanitaires. Ce débat se fera en présence d'opérateurs économiques et d'exportateurs.

Tableau 1 - bilan national sur les 144 taureaux pour lesquels une recherche de virus a été réalisée sur le sang et la semence et une recherche d'anticorps a été réalisée dans le sang

	Négatifs		Infectés "aigus"		Immunisés	
Sang (anticorps)	-		+		+	
Sang (virus)	-		+		-	
Semence (virus)	-	+	-	+	-	+
Nb animaux	20	0	94	17	13	0

Tableau 2 - bilan départemental sur les 45 taureaux pour lesquels une recherche de virus a été réalisée sur le sang et la semence et une recherche d'anticorps a été réalisée dans le sang

	Négatifs		Infectés "aigus"		Immunisés	
Sang (anticorps)	-		+		+	
Sang (virus)	-		+		-	
Semence (virus)	-	+	-	+	-	+
Nb animaux	12	0	25	7	1	0

Afin de pouvoir répondre à toutes vos questions et de pouvoir vous fournir toutes nouvelles informations, nous vous attendons nombreux à l'assemblée générale du GDS 18 le

Vendredi 28 mars 2008
à 13 h 30
à la Maison de l'Agriculture du Cher



Commerce des animaux : trouver la bonne voie

A compter du 4 mars, les animaux qui entreront en Italie pour l'élevage ou l'engraissement devront être vaccinés contre la fièvre catarrhale.

Seuls peuvent aujourd'hui être exportés en Italie sans vaccination :

- les animaux qui transitent par l'Italie, sous réserve qu'il n'y ait pas de déchargement

- des animaux sur le territoire italien au titre de la réglementation sur le transport des animaux,

- les animaux à destination des abattoirs italiens

- les animaux positifs de plus de 60 jours qui sont considérés immunisés

Si aucune concession supplémentaire n'est accordée par l'Italie pour l'entrée sur leur territoire d'animaux, le commerce des broutards et des laitons ne pourra reprendre qu'après les délais inhérents à la vaccination. Ce délai est de 65 jours après la 1^{ère} vaccination si une virologie est réalisée ou 90 jours sans virologie.

La Fdsea, le GDS et la chambre d'agriculture souhaitent donc attirer votre attention sur le fait que les animaux commercialisables en broutards aujourd'hui ne le seront peut-être plus après les délais indiqués ci-dessus. Si les animaux dans 3 mois sont finis et donc prêt à être abattus en taurillon, la vaccination ne s'impose peut-être pas.

A notre sens, chacun doit bien réfléchir au fait de vacciner ou ne pas vacciner tel ou tel animal. De même, pour des animaux déjà lourds, il convient peut-être de changer de stratégie alimentaire et de passer à une ration de finition.

Enfin, nous vous rappelons également que l'Italie est certes notre principal client mais que le marché intérieur absorbe aussi une partie de notre production de broutards. Des possibilités de commerce existe peut-être encore sur notre marché intérieur.

Yvan Lagrost, ingénieur à la chambre d'agriculture, vos techniciens de groupements, vos opérateurs commerciaux peuvent vous aider dans vos choix à faire tant alimentaires que commerciaux. N'hésitez pas à les contacter, ils sont là pour vous conseiller, vous guider dans vos choix. Et ils ne sont pas faciles à faire en cette période de marché totalement désorganisée !

La Fdsea, le Gds, la chambre d'agriculture et les Ja suite à ce nouveau blocage commercial vont relancer les partenaires du monde agricole, les parlementaires, les collectivités territoriales afin de débloquer des aides, de négocier des facilités pour les éleveurs. Il y a urgence, il est impératif que l'ensemble du monde agricole en prenne conscience sinon les éleveurs naisseurs risquent fort bien de disparaître du paysage !

Quelle stratégie adoptée pour les broutards encore présents sur les exploitations ?



Face à la fermeture du marché italien et au tarif élevé des aliments, il n'est pas évident de choisir la meilleure conduite à adopter pour les broutards :

- vendre dès que possible en direction de la zone réglementée (Bretagne, Pays de Loire, Lorraine, Allemagne...) si une demande existe.

- attendre 90 jours (voire 67 jours) pour les légers ou viser la finition pour les plus lourds.

Pour les broutards les moins lourds (aux alentours de 300 kg)

Pour ces broutards, la période de repousse de 3 mois en bâtiments imposée par la vaccination permet de sortir des animaux mi-juin de 400 à 450 kg vifs suivant la conduite alimentaire. Cette gamme de poids reste conforme à la demande italienne mais à cette époque de l'année, ce sont souvent des taurillons d'herbe qui sont les plus recherchés. Le coût journalier de repousse de ces broutards est compris entre 1,7 et 2,2 € suivant la stratégie alimentaire retenue.

Pour les broutards les plus lourds (aux alentours de 450 kg)

Peu de broutards de 450 kg vifs sont encore en bâtiments car beaucoup d'entre eux ont été vendus avant la fermeture du marché (fin février). Les broutards lourds actuellement présents sont essentiellement ceux présentant un résultat d'analyse sérologique positif.

Faut-il les vendre de suite si un marché existe ou bien les finir : pas facile de répondre à cette question comme le montre le tableau et le graphique ci-dessous :

Prix de vente à obtenir à l'été 2008 410 kg de carcasse (€/kg de 700 kg)		Prix de vente éventuel des broutards de 450 kg en mars						
		1,7	1,75	1,8	1,85	1,90	1,95	2,00
Type de ration	Ration sèche	2,89	2,95	3,01	3,06	3,12	3,17	3,23
	Ration humide	2,73	2,78	2,84	2,90	2,95	3,01	3,06

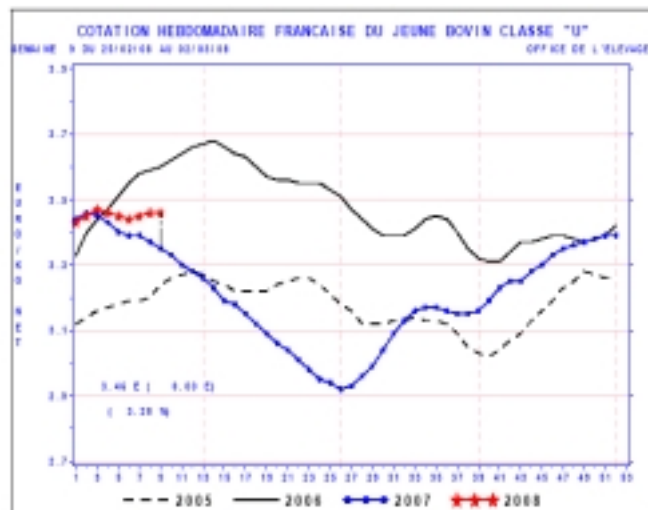
NB :

- le coût d'alimentation journalier par jeune bovin est de l'ordre de 2,6 € pour une ration sèche et de 2 € pour une ration à base d'ensilage de maïs et de concentrés.

- les charges de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité...) et du matériel (gazoil...) utilisés sont incluses.

- la prime à l'abattage de 32 € par animal est incluse.

- un taux de mortalité de 2,5 % a aussi été intégré.



En **2005 et 2006** l'évolution du cours des jeunes bovins sur l'année a eu un comportement assez classique : un prix assez tendu sur le 1^{er} trimestre (peu d'offre sur le marché), puis une chute des cours sur le second et troisième trimestre et enfin une remontée des prix en fin d'année.

En **2007**, les cours ont chuté dès le début du 1^{er} trimestre (hausse du nombre de jeunes bovins abattus) avant d'engager une remontée à partir de juillet.

Pour **2008**, encore beaucoup d'interrogations sur les futurs cours des jeunes bovins.

Communiqué MSA

Les éleveurs qui rencontrent des difficultés liées à la fièvre catarrhale ovine pour s'acquitter de leur 1^{er} acompte provisionnel 2008 peuvent bénéficier **d'un report ou d'un échéancier sur une partie des sommes dues.**

Cette mesure est destinée aux exploitants qui justifient d'un taux de spécialisation en élevage supérieur à 50%.

Les personnes souhaitant recourir à cette mesure doivent prendre contact avec le service recouvrement de la MSA (02-38-60-56-82 ou 02-38-60-56-87).

Il est rappelé que tout report de paiement entraîne obligatoirement l'application de majorations de retard mais la remise peut en être sollicitée auprès de la Commission de Recours Amiable de la Caisse.

Par ailleurs, les éleveurs dont le revenu 2007 a baissé par rapport à celui de 2006 peuvent demander une modulation de leur 2^{ème} appel provisionnel afin que ce dernier prenne en compte la baisse de revenu enregistrée sans attendre l'émission définitive de fin d'année.

L'imprimé permettant de bénéficier de cette mesure a été joint à l'appel définitif 2007 et est disponible à la MSA ainsi que sur son site internet (<http://www.msa-coeur-de-loire.fr>). Il doit être retourné à la MSA au plus tard le 25 mai 2008.

Les personnes potentiellement intéressées doivent toutefois veiller à ne pas sous estimer leur revenu 2007 afin de ne pas être pénalisées en fin d'année.